

REGISTRE

ACCESSIBILITÉ

ÉTABLISSEMENTS
RECEVANT DU PUBLIC

INSTALLATIONS
OUVERTES AU PUBLIC

CRIP – Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle

435 avenue Georges Frêche - CS 10010 - 34173 Castelnau-le-Lez cedex

E-mail : contact.crip@ugecam-assurance.maladie.fr – Tél : 04 67 33 18 00

Un groupe de

SECURITE SOCIALE



**l'Assurance
Maladie**



RENSEIGNEMENTS SUR L'ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Raison sociale : **CRIP UGECAM OCCITANIE**

Adresse : 435 Avenue Georges Frêche CS – 10010 – 34173 Castelnau le Lez

Téléphone : 04 67 33 18 00 Fax : 04 67 33 18 30

Site web : www.crip-34.fr

Email : contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Nom du représentant de la personne morale : Pierre Yves - Directeur

Siret : 424 596 492 000 50 Naf : 8559A

Activité : **Etablissement Médico-social** - Formation Professionnelle pour Adulte

L'établissement fait-il partie de la 5^{ème} catégorie : Oui 5^{ème} et 4^{ème} catégorie Non

Effectif de l'ERP : Personnel : 115 (CDI) Public : 367 Total : 482

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : Oui (R+3) Non

Un document tenant lieu d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi : Oui Non

Si oui à quelle date : 02/10/2015

Existe-il un registre de sécurité : Oui Non

Lieu de consultation du registre : XXXXX

SIGNALÉTIQUE

- Signalétique indiquant les changements de direction et les accès
- Signalétique indiquant les croisements voiture / piéton
- Signalétique lisible et visible (hauteur et type des caractères, au regard des distances)
- Typographie de couleur contrastée selon le type de support
- Toute information sonore doublée par une information visuelle

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Mettre en place une signalétique indiquant les croisements voiture/piéton à l'entrée du site et au niveau du passage piéton central	31/12/2022			

ÉCLAIRAGE

- Cheminement extérieur 20 lux
- Circulation piéton / voiture 50 lux
- Circulation intérieur 100 lux
- Escalier et équipement 150 lux
- Poste ou banque d'accueil 200 lux

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Reprise luminaires externes	12/2017	27 772 €		12/2017

CHEMINEMENT

- Sol stable, non meuble et sans trou ou ressaut > à 2 cm
- Largeur du cheminement de 1.20 m (tolérance 0.90 m sur une courte distance)
- Absence d'élément en saillie \geq 0.15 m
- Dévers sur les cheminements \leq à 3 %
- Espaces de giration à chaque choix d'orientation et tous les 6 à 8 m
- Éléments de guidage de couleur contrastée (à minima entre l'entrée, le parking et l'accueil)
- Revêtements sans gêne visuelle ou acoustique
- Hauteur de passage libre \leq 2,20 m sous élément suspendu

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Supprimer les ressauts suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ devant le bâtiment ESAT ▪ Le long du cheminement piétonnier longeant le bâtiment administratif ▪ (prévu dans l'Ad Ap) ??? 	31/12/2018			08/2018
Reprise cheminement non voyant				
Reprise ressauts Restauration				

VIDE BORDANT LE CHEMINEMENT

Dans le cas d'un vide bordant le cheminement supérieur à 0.40 cm, présence d'un garde-corps.

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

PARKING

En cas de place de parking, 2 % du parc doit être accessible (minimum 1 place adaptée).

- Places localisées à proximité de l'entrée
- Largeur 3.30 m
- Marquage au sol + Signalétique verticale
- Raccordement au cheminement sans ressaut > à 2 cm

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

PORTAIL ET PORTE ADAPTÉE

- Portail facilement manœuvrable (50 Newtons)
- Espaces de manœuvre devant et derrière (1.70 m - 2.20 m)
- Largeur de passage utile d'un battant 0.77 m à minima (obligatoire 0.83 m chambres adaptées)
- Hauteur de poignée (0.90 m et 1.30 m)
- Temporisation d'ouverture adaptée à la distance pour les portails automatiques

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

ASCENSEUR ET PLATEFORME ÉLEVATRICE

- Conforme à la norme NF EN 81-70/A1 ou plateforme élévatrice selon les normes NF EN 81-41 et NF EN 81-40)
- Largeur de passage de porte 0.80 m
- Dimension minimale de la cabine 1.10 m x 1.40 m
- Dimension minimale de la plateforme élévatrice 0.90m x 1.40 m
- Charge minimale supportée \geq 300 kg

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Travaux de rénovation des 3 ascenseurs existants	12/2022	105 000 €		

ESCALIER ≤ 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Eveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante recommandée (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche ≤ 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron ≥ 28 cm

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

ESCALIER > 3 MARCHES

- BEV (Bande d'Éveil à la Vigilance) en haut de chaque escalier entre 0.28 et 0.50 m de la première marche
- Contre-marche et nez de marche de couleur contrastée notamment sur la première et dernière marche
- Main courante, barre de maintien (rigide et continu) (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Main courante (hauteur 0.80 m à 1.00 m)
- Hauteur de marche 0.17 m
- Absence d'obstacle au pied de chaque nez de marche
- Largeur de giron \geq 28 cm

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Contraster tous les nez de marches des escaliers du bâtiment formation, et de l'amphithéâtre Espace vie, Prévu dans l'AdAP	31/12/2017	500	?	08/2016
Mains courants escaliers secteur IFSI et Espace Vie à modifier Prévu dans l'AdAP	31/12/2018	2000€	?	12/2018
Contraster les tous les nez de marches des escaliers du bâtiment hébergement, mettre en place les bandes d'éveil à la vigilance Prévu dans l'AdAP	31/12/2018	4000€	?	12/2019
Compléter les plots podotactiles manquants				

PLAN INCLINÉ, RAMPE FIXE OU AMOVIBLE

- Pente du plan incliné de 6 % à 12 % suivant les longueurs et les tolérances dans l'existant
- Dévers \leq à 3 %

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

DISPOSITIF DE COMMANDE

- Prise en compte des appels par le système, notamment des personnes sourdes, malentendantes ou muettes
- Assure le retour d'information de la prise en compte de l'appel, particulièrement lors de l'absence d'une vision directe
- Hauteur entre 0.90 m et 1.30 m
- Espace d'usage 0.80 m x 1.30 m
- Couleur contrastée notamment au niveau des organes de commande
- L'ensemble peut être associé avec des systèmes visuels et sonores

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Modifier le dispositif d'accès pour qu'il émette un signal sonore et visuel, modifier l'interphone en visiophone Prévu dans l'AdAp	31/12/2018	4500€		12/2018

BANQUE D'ACCUEIL ET BORNE DE PAIEMENT

- Utilisable en position debout ou assise
- Configurer pour une communication visuelle
- Plan supérieur d'une partie du meuble, hauteur maximale 80 cm
- Vide sous meuble (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Lisibilité des affichages (prix), assis ou debout

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

PERSONNEL

Le personnel appelé à être en contact avec les clients doit être formé à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...).

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Plaquette d'information sera remise à l'ensemble des salariés (bulletin de paie du mois d'octobre)	31/10/2017			10/20217

MARCHANDISE EN LIBRE SERVICE

- Hauteur accessible des marchandises comprise entre 0.40 m et 1.30 m du sol
- Recommandation ergothérapeute : 0.60 m à 1.40 m

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de la réalisation

TOILETTES

- Au moins un doit être accessible aux personnes handicapées
- Rayon de giration dans ou devant les toilettes (diamètre 1.50 m), en dehors du débattement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m), en dehors du débattement de la porte
- Barre de maintien, hauteur comprise entre 0.80 m à 1.00 m
- Axe de la lunette du WC distant entre 0.35 m à 0.40 m du mur latéral
- Hauteur de cuvette entre 0.45 m et 0.50 m
- Lave-mains adapté avec hauteur du plan \leq 0.85 m

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Prévu dans l'AdAp sur les sanitaires concernés	31/12/2017 31/12/2018			12/2017 12/2018

LAVABO

- Espace ou vide sous le lavabo, dimensions minimum, Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm (Siphon déporté)
- Hauteur du plan ≤ 0.85 m

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

CABINE D'ESSAYAGE

- Rayon de giration (diamètre 1.50 m) en dehors du débattement de la porte
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)
- Barres de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

SALLE DE RESTAURATION

- Au moins 2 places adaptées jusqu'à 50 places et 1 emplacement supplémentaire par tranche de 50 places supplémentaires
- Largeur du cheminement principal 1.20 m (entrée/accueil/place adaptée/toilette)
- Largeur cheminement secondaire de 0.90 m – 0.60 m
- La dimension d'une place adaptée sera celle d'un espace d'usage (0.80 m x 1.30 m)
- Présence d'un vide sous la table, dimension : hauteur 0.70 m, profondeur 0.30 m
- Hauteur du plan supérieur de table, 0.80 m
- Espace vide sous le buffet, (Hauteur 70 cm, Largeur 60 cm, Profondeur 30 cm)
- Espace d'usage (0,80 m x 1,30 m) sur la longueur ou pourtour du buffet
- Distance de préhension des éléments en présentation sur le buffet (nourriture, assiettes...) adaptée (Hauteur entre 0.60 m et 1.30 m, Longueur/Profondeur 0.50 m)

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

SALLE D'EAU (DOUCHE, BAIGNOIRE)

- Rayon de giration (diamètre 1.50 m), chevauchement du débattement de la porte ≤ 0.25 m
- Espace d'usage ou de transfert (0.80 m x 1.30 m)
- Barre de maintien assis / debout (0.80 m à 1.00 m)
- Equipement pour s'asseoir dans la douche
- Hauteur accessible des équipements (0.90 m et 1.30 m)

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation

CHAMBRE

- Les chambres doivent faire l'objet d'une identification visuelle et tactile sur la porte
- Rayon de giration (diamètre 1.50 m), chevauchement du débattement de la porte ≤ 0.25 m
- Largeur cheminement ≥ 0.90 m
- Angle droit autour du lit (respect de la règle des $L1+L2 \geq 2$ m)

CONFORME :

OUI

NON

PAS CONCERNÉ

Nature de la réalisation	Délais de la réalisation	Coût	Validation à la réception	Date de réalisation
Mettre en place une identification tactile sur les portes des 167 chambres du bâtiment hébergement. La date de réalisation qui peut être reportée en fonction des travaux programmés sur ce bâtiment en 2019.	31/12/2018	1000€		12/2018

NOTES ET OBSERVATIONS

- Les dévers existants qui desservent les cheminements piétonniers autour du bâtiment formation sont condamnés par la mise en place de barriéage dans le cadre des mesures conservatoires pour la problématique liées aux façades
- Contraster tous les nez de marches des escaliers de l'hébergement (à prévoir lors des travaux de rénovation 2022)
- Les équipement manquants dans les sanitaires seront posés ou remplacés totalement dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments 2022
- Le bâtiment hébergement n'est pas classé ERP 5 ème catégorie mais « Habitation 2 ème famille »



UGECAM Occitanie

Tél. : 04 99 13 20 00

Fax : 04 99 13 20 45

E.mail : contact.crip@ugecam-assurance.maladie.fr

515, avenue Georges Frêche

CS 20004

34174 Castelnau Le Lez Cedex

Siret 424 596 492 00159 – APE 8430 A

www.ugecam-occitanie.fr